



A vos cultures

N°25 – 20 septembre 2023

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du bulletin de santé du végétal N°29

A RETENIR :

Colza :

- Limaces : A surveiller avec le retour des pluies sur les colzas n'ayant pas atteint le stade 3 feuilles.
- Petites altises : Réduction des captures. Continuer la surveillance dans les colzas à moins de quatre feuilles.
- Grosses altises : Augmentation des captures en cuvette. Les colzas ayant atteint ou dépassé le stade 4 feuilles ont passé le stade de sensibilité.
- Larves de tenthrèdes : Très faible présence, à surveiller jusqu'au stade six feuilles.

COLZA

STADES :

De trois feuilles (B3) à huit feuilles (B8) pour les 13 parcelles observées cette semaine dans le réseau, mais avec des irrégularités variables selon les secteurs en fonction du cumul de pluies depuis les semis.

PETITES ALTISES

Cinq parcelles signalent des captures en cuvette jaune avec 1 à 10 individus piégés. Sept parcelles présentent des morsures, avec des fréquences de 1 à 60% de plantes touchées. La surface foliaire détruite est comprise entre 1 et 15%.



Adulte de petite altise



Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 8 pieds sur 10 portants des morsures sans que la dépréciation dépasse le quart de la surface végétative, jusqu'au stade 3 feuilles.

Des interventions ponctuelles visant les petites altises seront peut-être nécessaires pour sauvegarder les parcelles en cours de levée et celles n'ayant pas atteints le stade 4 feuilles. Dans ce cas, et si les seuils sont atteints intervenir avec une cyperméthrine comme :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

GROSSES ALTISES ADULTES



Adulte de grosse altise

Une augmentation des captures en cuvette est observée cette semaine puisque huit parcelles signalent la présence d'adultes en cuvette jaune avec d'une à quinze captures.

Stades de sensibilité : De la levée à 3 feuilles.

Comme prévu dans notre bulletin de la semaine dernière, le stimulus thermique conduisant au déclenchement du vol généralisé a été observé dans de nombreux secteurs (baisse des températures en dessous de 20°C suivi d'une remontée au-dessus de 20°C). Les températures annoncées ces prochains jours devraient accentuer ce phénomène.

À la suite du retrait du phosmet (Boravi WG), et au vu des résultats des tests de résistance effectués dans le département ces dernières années, il n'existe plus à ce jour de solutions chimiques efficaces vis-à-vis de la grosse altise adulte.

Au-delà du stade quatre feuilles, le colza est suffisamment développé pour faire face aux attaques. La lutte s'effectuera en fonction du risque larvaire par la réalisation au préalable de tests berlèse et en fonction du risque agronomique à partir de mi/fin octobre.

Suivre nos prochains bulletins.

Levier Agronomique

Une levée suffisamment précoce afin de viser un stade de colza à quatre feuilles et plus au moment de l'arrivée des grosses altises adultes constituent le meilleur levier. Par ailleurs, il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des altises. Dans l'idéal la destruction des repousses ne devrait pas intervenir avant le stade 4 feuilles de votre nouveau colza.

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

L'adulte a été détecté en cuvette dans deux parcelles (neuf individus en moyenne). Une seule parcelle signale des dégâts foliaires avec seulement 1 % des plantes touchées. La présence d'adultes dans les cuvettes jaunes n'est pas un indicateur pertinent du risque encouru mais elle doit vous inciter à vérifier la présence de larves sur la végétation.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent **plus du quart de la surface foliaire**. Les plus graves attaques arrivent souvent en fin de stade larvaire quand les fausses chenilles sont devenues noires.

Maintenir la surveillance jusqu'au stade 6 feuilles des colzas. Attention aux risques de confusions avec des morsures de limaces.

Si les seuils devaient être atteints, intervenir avec une cyperméthrine type :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l), 2 applications maximum par an.

LIMACES :

Attention avec le retour des pluies les limaces peuvent faire ou refaire leur apparition notamment dans les zones motteuses. **Surveiller les colzas en cours de levée et ceux n'ayant pas atteint le stade 3 – 4 feuilles.**

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- Retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus
<https://ephy.anses.fr>
- Pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/le-bon-usage-des-produits-phytosanitaires/>
- Pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques
<https://extranet-allier.chambres-agriculture.fr/publications/toutes-les-publications/la-publication-en-detail/actualites/methodes-alternatives-1/>
- Registre National des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) https://alim.agriculture.gouv.fr/cepp/content/ap_fiches_action
- Et pour toutes autres informations
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*" Ce bulletin vous propose un conseil collectif qui reste à adapter à chaque situation locale dans le respect des bonnes pratiques agricoles phytosanitaires et des conditions d'application optimales. Dans tous les cas, l'utilisation des produits phytosanitaires doit se conformer aux informations mentionnées sur l'étiquette qui ont valeur légale"
"Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de suffisamment pertinente à ce stade, pour la situation décrite. Cependant, des alternatives préventives peuvent exister, elles seront détaillées ultérieurement dans notre bulletin".*

La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.

"La Chambre d'agriculture est titulaire d'un contrat d'assurance n°32075969X-2124 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques"

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambres-agriculture.fr

